

Qu'est-ce que la mondialisation ?

Ou l'irréductible antagonisme entre la substance économique des marchés et la substance politique des nations

What is the globalization?

Or the irreconcilable antagonism between the economic substance of the markets and the political substance of the nations

Yvon Pesqueux ¹

¹ CNAM - Département Management, Innovation, Prospective, yvon.pesqueux@cnam.fr

Abstract. The paper discusses the relationship between the economic, political and social forces that influences the globalization and reconsiders the concept of globalization assessing all the faces of it.

Keywords: globalization, market, sovereign, nation

1 Introduction

La discussion du thème de la mondialisation de l'activité des entreprises vient aujourd'hui questionner celui de la culture dans sa dimension de culture nationale. À une époque où, dans l'entreprise multinationale et dans la société, on met en avant le poncif de la " glocalisation " - réfléchir globalement et agir localement - il est temps de plutôt questionner l'irréductible antagonisme entre les valeurs de l'espace géographique des marchés et celles de l'espace géographique des nations, la mondialisation exprimant la légitimité accordée au fait que l'espace géographique des marchés doit recouvrir l'espace géographique des nations. Le résultat du poids de l'activité des entreprises multinationales tend en effet à faire du marché mondial un marché privé où les normes qu'elles proposent (imposent ?) tendent à fonder un véritable mode de gouvernement, conduisant ainsi au passage de " local – général " propre à qualifier l'activité d'entreprise au " particulier – universel ", propre à qualifier la compréhension politique des sociétés.

Ce passage est recouvert du terme de " mondialisation " qui tend à faire confondre globalisme et cosmopolitisme, mais considéré comme un cosmopolitisme mercantile car construit dans le sens des intérêts des directions de ces entreprises. L'entreprise multinationale " se " considère ainsi comme étant nulle part " étrangère ". Et pourtant, l'entreprise multinationale ne peut être comme cela archétypique de l'institution fondatrice d'une culture universelle. Son action pose la question plus générale d'une mondialisation comme lieu de convergence ou de divergence des cultures. Et d'ailleurs, le constat du développement des communautarismes sur la base de la référence à des

groupes (et non plus des sociétés), communautés qui se réfèrent à l'argument culturel, tendrait à se constituer en dualité de l'internationalisation croissante de l'activité économique dont le monde serait la référence (et non plus les sociétés). Mondialisation et communautarisme dans leur projet de déterritorialisation des points de repères vont donc ainsi de pair dans une logique de déclassement de la société et de son inscription géographique et politique comme point de référence.

Rappelons que la mondialisation est un fait qui marque le XX^e siècle et pas seulement sous son acception actuelle. N'y a-t-il pas eu deux guerres mondiales durant ce siècle ? Et sans doute la mondialisation, dans sa forme actuelle, hérite-t-elle plus qu'il n'y paraît de cela !

Rappelons qu'au sens strict du terme, la mondialisation est " être au monde " et que la notion recouvre bien l'idée de rassemblement. Mais le retour sur le terme américain de globalization contient en plus les idées d'absence de finalité, d'illimité, d'instable et d'abstrait. Le terme recouvre à la fois le général et de mondial, la combinaison des deux valant alors " universel ".

Ferrandéry (1996) souligne que la globalization est une notion apparue au milieu des années 80, dans les écoles de management américaines, puis dans la presse anglo-américaine. Elle est alors en général présentée comme une conséquence normale de l'évolution technologique avant de devenir un véritable slogan d'une agité prop libérale dans la perspective d'un universel occidental de type américain venant prendre la suite de l'universel occidental de type européen, tel qu'il avait été formulé au travers du colonialisme. C'est ce qui marque l'origine géographique de cette véritable injonction hétéronome à l'autonomie, la référence de l'injonction hétéronome étant devenue le marché.

Or, comme le souligne Bellon (2004), " c'est oublier que, au cours de l'histoire humaine, d'autres révolutions technologiques, d'autres découvertes des bornes de notre espace n'ont pas conduit à une vision dogmatique de l'avenir ". La mondialisation serait considérée comme non impérialiste, car fondée sur l'économique et le « libre-échange », comparativement à la guerre froide dont l'impérialisme était lié à l'Empire soviétique et fondé sur la force. Elle désigne un mouvement complexe d'ouverture des frontières économiques permettant aux dirigeants des entreprises multinationales de justifier l'extension de leur champ d'action à l'ensemble de la planète afin de tirer profit des différentiels de dynamique tout en proposant une vision d'ensemble de leur action. On parlera alors de division internationale du travail évoluant vers une division internationale des processus productifs et commerciaux où les finances prédominent. On peut alors déjà noter que la mondialisation vient finalement recouvrir le vieux débat économique de la division internationale du travail, lavé ainsi en quelque sorte discursivement par la dénomination de mondialisation de l'inégalité socio-économique qui lui est inhérente. Et l'on voit tout de suite le bénéfice tiré du changement de dénomination. La mondialisation exprime alors un projet idéologique de nature dogmatique qui recouvre une forme de souhait quant à l'apparition d'un droit international de nature normative lui aussi car sans Etat et situé en dehors de toute perspective sociale. Il s'agit donc, au sens politique du terme, du remplacement des organes issus de la souveraineté populaire par des organes éloignés des peuples au nom de l'internationalisme. Ses vérités et ses dogmes devraient alors s'imposer sans débat.

La mondialisation portée par les directions des entreprises multinationales est de confronter le modèle généraliste de l'organisation des entreprises dans sa vocation à uniformiser les pratiques de gestion et, par extension, celles des organisations vues comme des entités devant se gouverner par référence aux instruments développés dans les entreprises - et les pratiques sociales et politiques liées à l'existence de contextes culturels différents suivant les pays. Or le projet universaliste des méthodes de gestion

pose problème dans la mesure où il induit la généralisation d'une véritable idéologie politique de type gestionnaire, le managérialisme, venant déclasser les institutions du politique proprement dit dans un univers finalement totalitaire, celui de la "pensée unique". La "pensée unique" est liée au fait que l'on ne pourrait pas faire autrement et, par extension, que l'on ne pourrait même pas penser autrement que conformément aux catégories de la gestion de l'entreprise. Doit-on confondre ainsi allègrement internationalisation des capitaux, multinationalisation des entreprises, mondialisation et avènement d'une société "globale" qualifiée de multiculturelle pour lui conserver un masque démocratique ?

Le texte qui suit sera construit sur la base de l'argumentation suivante. Après avoir abordé différentes acceptions de la notion de mondialisation, différentes perspectives seront proposées :

- une perspective descriptive venant lier mondialisation et flux des échanges économiques,
- une perspective politique venant lier mondialisation et "crise" de la souveraineté,
- une perspective historique reprenant l'argument de F. Braudel sur l'"économie-monde",
- une perspective culturelle et une perspective anthropologique à partir de l'argument de "la culture des aires" d'Appadurai.

2 Les différentes acceptions de la notion de mondialisation

Si le premier facteur d'évidence de la question de l'interférence de l'activité internationale de l'entreprise et du politique provient du développement des entreprises multinationales qui, comme on l'avait déjà pressenti lors des discussions des années 60 et 70, vient poser le problème de la dimension politique de l'activité internationale des entreprises, il est un autre thème à partir duquel cette interférence avait été expérimentée : celui des transferts de technologie.

Le constat de l'existence de capacités originales avait ainsi conduit à mettre en exergue comment, dans les villes du Maghreb où la tradition de la teinture de la laine existait, les transferts de technologie concernant l'industrie chimique avaient été facilités. De ces aspects-là naît donc l'idée que la culture (en tous les cas sous ses formes techniques) ne serait pas nécessairement intransférable et conduirait à mettre en garde les observateurs des tendances qu'il peut y avoir à majorer les facteurs de différence culturelle. La mondialisation relèverait alors d'une reconstruction d'ordre culturel qui serait le pendant de la désagrégation culturelle souvent mise en avant par les conceptions dualistes de l'activité économique internationale, conceptions selon lesquelles les technologies et les modes de gouvernement du « centre » désintègreraient à leur profit ceux de la « périphérie ». Les transferts de technologie sont venus, les premiers, poser le problème de la culture comme "opérateur" de l'internationalisation, c'est-à-dire finalement aussi la perspective d'un projet d'une société universelle sous dominante technique.

En effet, de la même manière que l'émergence des entreprises multinationales a suscité la discussion sur la nature de cette multinationalité, la mondialisation qui en découle serait la conséquence de la généralisation de leur activité internationale mais serait également autre chose (donc d'une autre nature). C'est en particulier du fait des rapports qu'elles établissent avec les lois locales en y obéissant, mais aussi en confrontant l'aspect international de leur activité aux vides qui s'établissent entre ces lois et en jouant de ces lois dans des objectifs tels que ceux de l'optimisation fiscale, ceux des constructions juridiques (pour bénéficier de vides juridiques intéressants) ou encore ceux du dumping social.

La question du modèle de l'organisation "globale" se pose donc "par nature" et "par nécessité" aux entreprises et aux organisations multinationales telles que les organisations non gouvernementales (ONG). A ce titre se pose la question de la "multinationalité" comme fait culturel spécifique. Il s'agit aussi de défendre la représentation d'une entreprise multinationale vue comme "une fédération sans culture nationale dominante" (Darcourt-Lézat, 2002) dans une connotation progressiste. L'entreprise est alors présentée comme le creuset culturellement le plus "équitable" de ce projet de fusion entre une culture managériale mercenaire et des cultures locales traditionnelles avec lesquelles "on fait ensemble". L'entreprise "globale" construit en quelque sorte "les lendemains qui chantent" de l'entreprise multinationale.

C'est aussi ce qui pose aujourd'hui, en creux ou en plein, la question de la dimension politique de la mondialisation. Car si l'on reconnaît la dimension économique du phénomène, les catégories qui permettent d'en représenter la dimension politique restent moins bien construites. C'est pourtant bien l'examen des problèmes sociaux et politiques qui permettent de s'y confronter. Citons, pêle-mêle, les questions du développement durable, de la sécurité internationale, de la sécurité sanitaire, etc.

Pour ce qui concerne une conceptualisation sur la dimension politique, de Senarclens (2002) souligne trois aspects :

- L'évolution du contenu et des pratiques associées à la raison d'Etat au regard du développement de la sphère internationale vers une forme de souveraineté limitée aussi bien du fait de la reconnaissance du développement des échanges internationaux, développement considéré comme étant un bien commun "supérieur" que du fait du développement de corps politiques supra étatiques (l'Union européenne par exemple). Ceci est allé de pair avec le développement d'autres "corps" d'essence internationale : des ONG, mais surtout des entreprises. La transformation du contenu apporté à la souveraineté des Etats dépendrait de cette "cohabitation".
- La capacité des Etats et des institutions internationales à faire face à ces évolutions politiques, compte tenu, notamment, de la volonté politique des pays de l'Organisation pour la coopération le développement et la coopération économique (OCDE) à promouvoir une économie capitaliste focalisée sur le développement des échanges commerciaux de biens et de services et des flux financiers. Ceci va reposer sur des actes politiques de libéralisation des échanges, la création de zones commerciales orientées sur des problématiques d'intégration économique et, plus accessoirement, politiques et sociales.
- Le développement des cadres conceptuels autour des questions environnementales, sanitaires et de sécurité (exemple des "droits d'ingérence" écologique, humanitaire voire politique à l'égard des dictateurs) et l'attention apportée aux agents non étatiques dont les attentes vont être privilégiées.

On pourrait ainsi proposer l'existence d'au moins six acceptions à la mondialisation, chacune d'entre elles possédant sa propre logique :

- Une acception économique, principalement liée aux conséquences de l'activité des entreprises multinationales.
- Une acception géographique venant faire de la mondialisation une géographie des flux articulant les footless activities des entreprises multinationales (des activités qui s'enracinent momentanément au gré de leurs intérêts) et leur ancrage sur un territoire défini indépendamment des catégories de l'Etat-nation. C'est d'ailleurs ce qui est à l'origine de la création de ce nouveau type de territoire, jamais vraiment localisé dont les enjeux sont à la fois financiers (bénéficiaire d'un différentiel de coût de main-

d'œuvre et, plus généralement, améliorer l'optimisation des ressources de l'entreprise), stratégiques (s'ouvrir à de nouveaux marchés et de nouvelles compétences) (Vashistha et Vashistha, 2006). Les entreprises multinationales conçoivent d'ailleurs la géographie du monde indépendamment de l'espace géographique des nations, sur la base d'un fonctionnalisme géographique par " régions " qui sont en fait des ensembles de nations.

- Une acception politique qui tient compte du poids croissant des organisations " supra-nationales " et de l'importance accordée à des problèmes politiques " transnationaux " (environnement, sécurité sanitaire, etc.) et qui remplace donc les organes issus de la souveraineté populaire par des organes politiques éloignés des peuples, ouvrant la porte à l'influence auto-décrétée des lobbys indépendamment de leur représentativité. La mondialisation recouvre alors une sorte de négation de la souveraineté des peuples du fait de l'apparition de regroupements supra-nationaux de type " Union Européenne " dans une sorte de dévaluation de la référence à l'Etat-nation, qu'il soit Etat-Providence (comme dans les pays développés) ou Etat-développementaliste (comme dans les pays en développement) pour un Etat-organisateur du développement de la mondialisation. La mondialisation est alors porteuse d'ambiguïtés (du fait de la perte de contrôle des Etats sur les modalités de la vie quotidienne), de contradictions (entre les pressions externes et les structures sociales locales) introduisant des injonctions paradoxales entre l'autonomie politique du sujet et les pressions hétéronomes des modalités de sa vie en société et de paradoxes en créant des risques inédits (prélèvements sur la richesse produite au profit d'agents extérieurs, risques environnementaux, vulnérabilités des plus pauvres alors que les modes d'exercice du pouvoir politique restent ancrées sur les catégories de l'Etat-nation).

- Une acception dogmatique qui fait de la mondialisation une croyance nécessaire ou encore, comme l'indique Bellon (2004), " la conséquence naturelle de l'évolution technologique et de la finitude du monde ". La mondialisation est alors conçue comme une contrainte " externe " venant limiter les choix des citoyens dans le contexte d'une idéologie fataliste. L'internationalisme politique se trouve ainsi réduit à du cosmopolitisme mercantile. Sur la base de cette perspective idéologique, il est d'ailleurs possible de séparer les commentaires des auteurs sur la mondialisation entre les sceptiques pour qui la mondialisation n'est rien d'autre que la diffusion des valeurs américaines dans le monde, des " globalistes " pour qui la mondialisation est l'expression d'un changement structurel des formes politiques, sociales et culturelles du fait de son impact tant sur la vie économique que sur la vie quotidienne. Mais il est également possible de coter des arguments relevant d'une idéologie progressiste faisant de la mondialisation une dynamique de compétition " vers le haut ", dynamique illustrée par les croissances économiques chinoises et indiennes et ceux qui relèvent d'une idéologie critique faisant alors de la mondialisation l'expression d'une dérégulation débouchant sur inégalités et injustices. Les tenants d'une idéologie progressiste font également de la mondialisation une métaphore de l'abondance venant masquer la construction des inégalités du " moment libéral ". L'acception dogmatique de la mondialisation participe enfin à la construction d'une idéologie connexionniste légitimée par référence aux échanges tout comme aux " technologies de l'information et de la communication ". Les deux logiques se trouvent confondues (l'échange de marchandises " vaut " alors comme de la communication) sans pour autant conduire à une conception de la " totalité ". La connectivité ne peut pourtant pas " totaliser " comme cela, d'où la référence duale qui est faite à la diversité. En liaison avec une idéologie propriétaire, la mondialisation fait de la connectivité une propriété de l'humanité, indépendamment d'une référence à la nationalité (d'où son cosmopolitisme) mais au regard de la validité rendue universelle d'un droit de propriété car, pour " être au monde ", il faudrait avoir un bien à échanger.

- Une acception historique qui fait de la mondialisation la verbalisation actuelle du capitalisme comme ordre politique applicable au monde entier ainsi que le " moment " actuel qui se caractérise par la représentation du fait qu'il semble légitime que l'espace géographique des marchés recouvre l'espace géographique des nations. À ce titre, la mondialisation, c'est ce qui arrive " après la colonisation " et l'affrontement " Est - Ouest ".

- Une acception organisationnelle qui met au centre des logiques organisationnelle une perspective relationnelle qui prend corps au regard de la référence à l'externalisation. L'externalisation conduit en effet à une relecture du putting in de la manufacture (Marx, dans *Le capital*, fait l'histoire de l'émergence de la manufacture comme lieu réunissant des salariés qui étaient auparavant des travailleurs à domicile, situation qualifiée par lui de putting out system) pour une sorte de putting out des activités par déploiement de celles-ci dans le monde entier mais aussi par un recours croissant à du management "externe". La mondialisation, c'est également une forme d'externalisation de la technostructure par glissement de la figure du manager par référence à des experts externes, soit au nom de leur indépendance, soit au nom de leur expertise.

Le discours tend bien sûr à mêler ces six acceptions avec des dosages variables jamais indiqués, mais dans le projet de construire une géographie qui n'est plus ni physique, ni économique, ni humaine mais que l'on pourrait en quelque sorte qualifier de "géographie déréglementée" sur la base du principe de liberté appliqué à la circulation du capital, des marchandises et des personnes, de l'injonction à la déréglementation pour la relation de travail et de la privatisation de la société qui, en miroir, conduit à l'institutionnalisation de l'entreprise comme espace de référence et au marché comme stade ultime de l'organisation politique et sociale..

3. Perspective descriptive de la mondialisation

On constate cependant que, dès le début du XX^e siècle, des puissances européennes tissèrent déjà leurs réseaux, même quand nationalisme et protectionnisme étaient de rigueur. Cette tendance sera déstabilisée par les guerres, puis régulée grâce à des instances et des accords internationaux dominés par les Etats-Unis. Dès la seconde moitié du XIX^e siècle, l'évolution technique des transports avait permis d'accélérer les échanges, tout d'abord grâce à la vapeur puis au moteur à explosion. Le transport de l'information sera également un des vecteurs importants de la mondialisation. La "révolution" et l'impact des télécommunications dans l'économie et dans la vie quotidienne ne fait qu'accentuer le développement industriel à grande échelle, mais aussi entraîner la banalisation et l'accroissement massif des transferts d'informations.

Mais cette libéralisation et cette accélération des échanges internationaux comme facteur d'enrichissement général se réalisent alors sur la base d'un protectionnisme. C'est à partir des accords de Bretton Woods qu'est développé le General agreement on tariffs and trade (1947) afin de faciliter les échanges. Ces accords n'empêcheront cependant pas un protectionnisme déguisé de perdurer, débouchant sur une interrogation plus vaste sur le thème de la mondialisation des économies, mondialisation mal contrôlée par les Etats. Le Fonds monétaire international puis le Système monétaire européen découleront également de cette "nécessité" d'organiser et de faciliter l'accroissement des échanges, mais aussi de garantir l'indépendance économique d'un pays et de permettre de réduire le financement des déficits. Des séries de négociations généralement menées par les Etats-Unis étendirent le champ d'application des principes du libre-échange faisant émerger l'Organisation mondiale du commerce. Parallèlement à ce processus, des blocs commerciaux régionaux s'étendent aussi : Communauté économique européenne, Conseil d'assistance économique mutuelle, Accords de libre-échange nord américain et des pays d'Asie du Sud-Est par exemple. Ils permettent ainsi de faciliter les échanges à l'intérieur d'une zone et de réorganiser un espace protectionniste ou préférentiel. C'est à ce titre que la mondialisation peut être interprétée comme une géographie des flux.

4. Perspective politique de la mondialisation : mondialisation et souveraineté

Si on se pose la question de savoir si la mondialisation est une métaphore, alors, comme toute métaphore, il s'agit de savoir à quoi la notion se substitue. Ne serait-ce pas la remise en question de la souveraineté de l'Etat-nation, où territoire géographique et territoire institutionnel de la souveraineté sont confondus. Rappelons que la souveraineté s'exprime par l'expression d'une autorité au travers d'instruments formels de gouvernement venant produire une régulation a priori.

Cette crise de l'Etat-nation est en effet une des caractéristiques du "moment libéral" dont la déterritorialisation suscite, en réponse, quatre acceptions de la souveraineté, outre celle qui subsiste pour l'Etat-nation, dont deux économiques, une politique et une à la fois politique et territoriale au sens géographique du terme.

La corporate governance (gouvernance d'entreprise) constitue la forme codifiée de la souveraineté dans le cadre d'un territoire économique, celui de la grande entreprise, matérialisation d'une inter-régulation économique, face à la "gouvernance des marchés" que constitue la forme non codifiée et donc plus "émergente" dans le cadre d'un autre territoire économique, celui des marchés financiers, matérialisation d'une auto-régulation a posteriori, la gouvernance prise au sens "large" constitue la forme de la souveraineté dans le cadre d'un territoire politique "nouveau", celui de la supra-nationalité, c'est-à-dire celui d'institutions politiques comme l'Union européenne, la Banque mondiale, l'OCDE qui bénéficient d'une délégation de souveraineté "non contrôlée" démocratiquement de la part des Etats (matérialisation d'une inter-régulation politique) mais aussi celle de l'infra nationalité avec des "régions" qui ne correspondent d'ailleurs pas forcément à des régions administratives (le pays de l'Adour, par exemple, ou encore les bassins d'emplois, etc.), matérialisation d'une auto-régulation. La souveraineté inhérente aux "infra territoires" peut être reliée à la notion de "terroir" pour ce qui est de son inscription géographique et à celle de cluster (technopole) pour ce qui relève de sa dimension socio-économique. Cette double dimension de l'ethnicité et de l'authenticité d'une part et de l'expertise d'autre part est sans doute ce qui marque le plus la construction sociale et politique de l'"infra territoire". À une souveraineté partielle et partiale des grandes entreprises correspond une souveraineté des marchés qui s'ajoutent à une souveraineté des territoires politiques supra ou infra nationaux puisqu'ils bénéficient également d'une délégation de souveraineté tout aussi non contrôlée démocratiquement (les communautés de communes en France, par exemple). Ces quatre "nouveaux" niveaux de souveraineté se situent en tension les uns par rapport aux autres, mais aussi en tension avec la souveraineté résiduelle de l'Etat-nation. À ce titre, il faut d'ailleurs souligner la différence qui existe entre l'Etat-nation européen et l'Etat-nation américain dont la nature diffère des précédents. En effet, du fait de sa taille "continentale" et de sa puissance politique, l'Etat-nation américain ne se confronte ni à la crise de l'Etat-nation ni aux autres pôles de souveraineté de la même manière qu'en Europe. On peut d'ailleurs penser qu'il en ira de même de puissances continentales émergentes comme l'Inde ou la Chine. Les implications de la supra nationalité et de l'infra nationalité y sont moindres et la souveraineté de l'Etat-nation de dimension continentale peut également "récupérer", au regard de ses intérêts, une partie des souverainetés déléguées aux territoires économiques. C'est sans doute de là que vient l'impression, que la mondialisation est une forme d'extension de l'américanisation.

La crise de l'Etat-nation européen est en effet spécifique dans la mesure où opère une forme de renouvellement de la critique d'Arendt (1972) qui note le vice congénital des Etat-nation européens créés après la Première Guerre mondiale du fait de l'existence de minorités nationales importantes dans certains d'entre eux (les Hongrois en Roumanie, par exemple), situation répétée lors de la

décolonisation et de l'effondrement du " bloc Est ". C'est en effet avec cela que l'acceptation politique, sociale et in fine ethnique de l'Etat-nation a été remise en cause, compte tenu de l'existence de groupes de populations immigrées dans les pays d'Europe de l'Ouest. Cette crise-là s'ajoute donc à la précédente avec la tension qui opère aujourd'hui entre ce pôle de souveraineté-là et les " nouveaux " pôles de souveraineté.

L'ensemble de ces tensions conduit d'une souveraineté de l'indépendance à une souveraineté de l'interdépendance, voire de la dépendance applicable à chacune des souverainetés dont il a été question plus haut, d'où l'actualité corrélatrice de la dérégulation (venant exprimer la tension entre les pôles économiques et politiques de la souveraineté) et de la gouvernance, qui recouvre les tensions liées à l'interdépendance entre ces différents pôles. Cette souveraineté de l'interdépendance peut " rapidement " se définir comme la capacité à ne pouvoir émettre quelque chose que compte tenu des autres pôles, d'où la légitimité accordée alors à la soft law (jurisprudence) par rapport à la hard law (de la loi proprement dite, loi en provenance de l'Etat-nation). On pourrait encore la qualifier de souveraineté de la négociation, c'est-à-dire d'une situation où la légitimité du pôle n'est pas questionnée alors que le contenu de souveraineté qu'il émet se trouve entrer en interaction avec les autres contenus émis par les autres pôles. La gouvernance dont il est question peut alors être présentée comme une machinerie de négociation (d'où l'importance accordée à la délibération). Les conséquences sont tout aussi importantes en termes de citoyenneté. Suivant le territoire institutionnel auquel on se réfère et compte tenu du " flou " en termes de " territorialisation " de certains d'entre eux, on est alors conduit à parler de citoyenneté " nomade ".

La mondialisation n'est donc pas la seule dévalorisation de l'Etat-nation comme pôle d'identification politique majeur, mais aussi la prise en compte des interactions qui opèrent aujourd'hui entre les niveaux nationaux de la vie politique, sociale, culturelle et économique et des acteurs " globaux " possédant des degrés variables d'influence (entreprises multinationales, organisations non gouvernementales, médias, etc.).

La remise en question du territoire de la souveraineté de l'Etat-nation a des conséquences importantes sur la substance de la souveraineté des " nouveaux " territoires, principalement sur la nature de la communauté qui en découle. Rappelons que la communauté constituée autour de l'Etat-nation se caractérise par deux aspects : un versant lié à l'identification (la nation est le lieu majeur de l'identification citoyenne) et un second versant lié à la solidarité. Celle-ci s'est caractérisée par le développement de l'Etat-providence ou encore de ce que Castel (2003) qualifie de " propriété sociale ", " pendant " de la propriété privée pour les classes sociales qui en sont dépourvues. Les " nouveaux " territoires proposent un autre contenu à ces deux aspects d'identité et de solidarité. Pour ce qui concerne l'identification (sauf pour l'" infra " territoire géographique ou communautarien qui devient un lieu " rétréci " de l'identification " positive "), les " nouveaux " territoires conduisent à une vision " affaissée " de l'identification, comme si le lieu d'identification positive qu'était l'Etat-nation n'était plus nécessaire. La référence à la mondialisation en est très révélatrice avec, par exemple, la figure d'un " client du monde " qui se substitue au cosmopolitisme de celle du " citoyen du monde ", celle de l'entreprise multinationale nulle part " étrangère ", etc. Pour ce qui concerne la solidarité, l'" utopie assurancielle ", d'ordre mercantile, est considérée comme pouvant remplacer les aspects politiques de la solidarité. Par étonnant alors que fleurisse l'identification communautariste sur la base de primordialismes (race, genre, âge, religion, mœurs).

Si l'on s'intéresse plus précisément au territoire institutionnel qu'est l'entreprise, la question de sa souveraineté principalement d'inspiration juridique (la corporate governance ou gouvernance

d'entreprise) s'est trouvée " dépassée " par les logiques de l'externalisation conduisant à la gouvernance organisationnelle qui acte la dissociation entre son périmètre juridique, son périmètre économique et son périmètre social. En effet, l'externalisation conduit à des conséquences organisationnelles en termes de stratégie (qui vaut alors pour le périmètre économique de l'entreprise et non plus seulement pour son périmètre juridique) et en termes de technostructure (une partie de la technostructure se trouve externalisée avec le recours à des consultants et experts multiples, etc.). On parle ainsi d'" entreprise étendue ". Il est facile d'illustrer cela en rappelant combien le périmètre économique d'une entreprise multinationale est différent de son périmètre juridique et social dans la mesure où les sous-traitants sont " de " l'entreprise donneuse d'ouvrage. Cette perspective constitue un des aspects de la mondialisation dans le sens d'une inscription organisationnelle de l'ordre du général. Mais il faut également souligner l'inscription géographique de l'externalisation. On parle alors de mondialisation stricto sensu puisqu'il s'agit de reconnaître que l'activité de l'entreprise s'exprime dans le cadre d'un espace géographique des marchés qui diffère de l'espace géographique des nations.

5 Perspective historique de la mondialisation : l'argumentation de Fernand Braudel

Braudel (1988) construit, pour sa part, une thèse plus large. En s'intéressant au développement pré-capitaliste, que Marx qualifie de phase d'accumulation primitive du capital. Il développe, en trois tomes (*Les structures du quotidien*, *Les jeux de l'échange* et *Le temps du monde*) la thèse que le commerce, et surtout le commerce à distance, va jouer un rôle fondamental dans le développement du capitalisme dans sa vocation à modifier la vie et la société sous l'angle de la production et de la commercialisation de biens matériels. Le développement du capitalisme va structurellement interférer avec la dimension politique des nations. Il évoque le fait que, dès le XIII^e siècle avec Amalfi, en Sicile, on pouvait spécifier la naissance des " économies-mondes " et les qualifier par l'existence d'un pôle. Le pôle de l'" économie-monde " est constitué par la ville dont l'importance économique est majeure à un moment donné du fait des compétences qui s'y trouvent dans leur capacité à utiliser et développer un savoir faire spécifique dans le domaine commercial et financier. Cette importance se mesure par les flux induits à partir de la ville en question. Braudel fait l'histoire des flux et reflux des dominations à l'échelle internationale (Venise, Bruges, Gênes, Amsterdam) et de celle des économies nationales (France et Angleterre) mais dans un espace, celui de l'économie monde, qui dépasse celui des nations. Il conduira aussi la thèse que le capitalisme est une longue histoire qui vise, depuis son origine, à éviter le développement de la concurrence. En distinguant l'échange du marché, F. Braudel offre une conception du marché assez radicalement différente de celle qui prévaut aujourd'hui en économie. C'est un marché qui sert à transcender les frontières des nations mais aussi à réduire la concurrence pour garantir des profits élevés.

Il évoque l'irréductible dualité de l'activité humaine à s'exercer, dans son quotidien, au sein d'espaces politiques et, en même temps, au sein de l'espace géographique des marchés, " indépendamment " des frontières politiques. Cette activité s'opère sur la base de la quête du profit, en particulier des profits élevés associés au commerce à distance et à la spéculation. Mais elle est aussi le moment des transferts de technologie d'un continent à l'autre (de la Chine et du monde islamique vers l'Europe aux XIV^e et XV^e siècles par exemple) et aussi celui des transferts de population (de l'Afrique vers l'Amérique au XVIII^e siècle par exemple).

Ses postulats sont les suivants :

- L'Histoire ne peut se comprendre qu'au travers d'une dimension globale qui prend en compte la géographie, l'économie, la politique, les sciences sociales et la culture.

- Les règles propres aux activités humaines organisent l'espace qui varie lentement.
- Des cycles temporels, d'une amplitude de quelques années à un siècle, rythment le temps.

Les "économies-monde" présentent des caractéristiques semblables : des surplus de production se dégagent, des marchés se forment, le commerce se développe, un circuit monétaire se met en place, les lettres de change et le crédit suivent, les marchands passent progressivement du commerce à la finance. La division du travail suit la croissance, elle est un indicateur des progrès de cette dernière. Au secteur primaire s'ajoutent les secteurs secondaire et tertiaire. Le développement de ce dernier est le signe d'une société en voie de développement.

Une "économie-monde" est constituée d'une zone centrale dynamique et d'une périphérie formée d'une zone attardée et d'hommes qu'elle exploite. Elle tend vers une situation de monopole, ses instruments de domination étant passés du canon à l'offre de produits nouveaux et au crédit. Le centre des "économies-monde" est d'abord constitué par des villes puis par des États territoriaux qui, plus lents à se mettre en place, disposeront de davantage de moyens et étendront leur domination au monde entier. La Révolution industrielle qui s'ensuit est le résultat de toutes les étapes précédentes qui aboutissent à une croissance qui devient continue. Tous les secteurs de l'économie sont mis en mouvement sans qu'aucun ne constitue un goulet d'étranglement.

Les diverses zones d'une "économie-monde" sont hiérarchisées et convergent vers leur centre. Au fil des siècles, des chaînes de marchés locaux et régionaux s'organisent. Les marchés sont progressivement intégrés au profit d'une ville ou d'une zone dominante. Le schéma de la domination repose sur une dialectique oscillant entre une économie de marché se développant presque d'elle-même et une économie surplombante qui coiffe et oriente ces activités mineures. Toute "économie-monde" est un emboîtement, une juxtaposition de zones liées ensemble mais à des niveaux différents. Le cœur réunit tout ce qui est le plus avancé et le plus diversifié. La région centrale ne dispose que d'une partie de ces points forts. La périphérie est immense, son peuplement diffus, l'archaïsme et l'exploitation facile par les autres sont de règle. L'"économie-monde" constitue un ordre face à d'autres ordres et ne gouverne pas la société à elle seule. Le politique, le social et la culture hiérarchisent également la société et agissent sur l'"économie-monde".

La thèse de Braudel permet d'interroger la société actuelle selon une division du temps autre que conjoncturelle. Le capitalisme comme ordre politique est donc hiérarchies (économique, géographique et sociale). Se référer à cette thèse, c'est également affirmer qu'il n'y a pas de mondialisation au sens spécifique du terme à la fin du XX^e siècle, mais la poursuite d'un mouvement dont les contours actuels apparaissent dès le Moyen Âge à l'issue de l'effondrement des principes de l'économie domaniale hérités de l'Antiquité. Replacer cette perspective de la mondialisation à la lumière de l'histoire permet d'en relativiser l'évidence mais, en même temps, de mettre l'accent sur la continuité du phénomène et focaliser ainsi différemment les perspectives du jeu de l'activité des entreprises multinationales. C'est aussi une manière de poser le problème de l'interférence entre l'activité économique qui va s'exercer dans le cadre de l'espace géographique des marchés et celui de la vie citoyenne qui va s'exercer dans le cadre de l'espace géographique des nations.

6 Perspective culturelle de la mondialisation

C'est d'ailleurs au thème de la relation entre mondialisation et culture que Mattelart (2008) consacre son article de l'Encyclopedia Universalis en s'interrogeant sur le fait de savoir si l'humanité s'installe dans la monoculture sous la poussée des universaux symboliques de la consommation de masse et des réseaux. À cela, il oppose le constat des fractures sociales, économiques et des poussées identitaires.

Il signale ainsi que l'utopie de cette perspective est corrélative de la Révolution industrielle avec le développement des réseaux techniques et leur supposée puissance agglomérante. La mondialisation ainsi comprise va d'ailleurs de pair avec la question de la langue véhiculaire dominante, l'anglais, la langue étant considérée, rappelons-le, comme le lieu ultime de l'identité culturelle. Mais, en constatant, avec Braudel, que la place de New York est aujourd'hui centre de l' " économie-monde ", la mondialisation ne peut-elle être interprétée dans la perspective de l'américanisation ? Et pourtant, le diagnostic de " maladie de civilisation " que constitue l'américano-centrisme vu de l'extérieur peut-il suffire à entrer dans la compréhension des figures de la mondialisation ? Ce n'est pas en tous les cas la position de la perspective anthropologique de la " culture des aires " d'Appadurai (2001).

7 La perspective anthropologique de la mondialisation et le modèle de la culture des aires d'Appadurai

Se confronter au concept de culture, c'est ne pas pouvoir faire l'impasse sur l'anthropologie pour laquelle il constitue un concept de référence, même s'il a été amené ensuite à circuler dans d'autres disciplines. L'interprétation anthropologique de la culture à l'ère de la mondialisation d'Appadurai est sans doute actuellement la plus marquante avec son anthropologie de la " culture des aires ", en particulier dans sa vocation à traiter les territoires selon un modèle qui leur est spécifique, même si l'entreprise multinationale est absente, en tant que telle, dans sa démonstration. Mais le titre même de l'ouvrage, *Après le colonialisme*, indique bien que la mondialisation en conserve quelque chose qui permette d'en parler, en particulier d'un point de vue anthropologique, c'est-à-dire d'une anthropologie dont la culture continue à constituer une notion clé.

Il souligne que " les moyens de communication électroniques et les migrations de masse s'imposent ainsi aujourd'hui comme des forces nouvelles, mais moins sur un plan technique que sur le plan de l'imaginaire " (Appadurai, 2001), rappelant que, dans un autre de ses textes (Appadurai, 1990), il avait désigné par " communauté affective " le fait qu'un groupe d'individus se met à partager ses rêves et ses sentiments comme un phénomène " transfrontière " que les médias rendent possible (TV par satellite, Internet, etc.). C'est ce qui conduit, à ses yeux, à un renouvellement de la compréhension qu'il est possible de donner de la culture dans une perspective diasporique renouvelée en remettant en cause les catégories de l'acculturation... et donc de l'assimilation, fondant ainsi la relecture d'un multiculturalisme sinon irréductible, du moins beaucoup plus résistant à l'ère de la mondialisation. C'est ce qui lui permet de réinterpréter les substantifs de bi-, inter- ou multi- culturel dans des catégories qui sortent du culturalisme habituel (rappelons brièvement ici que le culturalisme repose sur le postulat de la compréhension de nos comportements au regard des cultures auxquelles nous appartenons). Il va effectuer cette réinterprétation sur la base de la dualité " nostalgie – imagination " à partir d'une critique des " primordialismes " inhérents à la perspective culturaliste qui conduit à se référer à des items " primordiaux " comme l'ethnicité, la religion, etc. pour dessiner les contours des groupes et en comprendre le sens. Rappelons ici combien les primordialismes viennent fonder l'idéologie du " localisme ", mêlant ainsi les deux déterminismes synchronique (au regard de valeurs "

primordiales ”) et diachronique (au regard d’un territoire, de son histoire, de ses traditions). Les primordialismes auraient en quelque sorte tendance à jouer le rôle de préjugé. Le terme “ d’islamiste ” en est un exemple flagrant, tendant à vouloir dissimuler le racisme qui lui est inhérent au travers de la mise en exergue d’une caractéristique religieuse territorialisée. Choisir des caractéristiques primordiales, c’est aussi construire un jugement d’évaluation... En effet, si le culturalisme est “ la mobilisation consciente des différences culturelles, au service d’une politique plus largement nationale ou transnationale (...) associée fréquemment à des histoires et des mémoires extraterritoriales, parfois au statut de réfugié et à l’exil, et presque toujours aux luttes pour obtenir une reconnaissance plus explicite de la part des Etats-nations existants ou d’entités transnationales diverses (...), les mouvements culturalistes (car ils concentrent presque toujours leurs efforts sur la mobilisation) représentent la forme la plus courante du travail de l’imagination ” (Appadurai, 2001). C’est ce qui le conduit à réinterpréter, au regard des catégories de la mondialisation au travers du concept “ d’aire culturelle ”, celui d’Etat-nation compte tenu de cet opérateur essentiel qu’est l’imagination venant se nourrir d’images dont il proposera une forme de classification programmatique, comme on le verra ci-après. L’imagination est en effet à la fois motrice des processus d’identification, mais aussi de celui de loyauté dont la partialité doit être évoquée. Être loyal, c’est en effet “ choisir ” son camp, celui de ses amis... et donc aussi celui de ses ennemis. Il y aurait toujours “ production ” de la “ localité ” aujourd’hui, mais sur la base de structures de voisinage complètement renouvelées du fait de l’usage des moyens de communication de masse.

L’“ aire culturelle ” offre ainsi le fondement de l’ancrage dans un local qui n’est plus forcément spatialement déterminé. Le même “ agent ”, français par exemple, se trouve ainsi pouvoir être inscrit dans une perspective “ impérialiste ”, celle de la direction générale (DG) de son entreprise qu’il représente, et dans une perspective “ diasporique ”, celle du Français à l’étranger, sur la base de deux aires culturelles relativement distinctes. Avec la mondialisation, “ l’ici et maintenant ” tend à prendre un tout autre sens, conduisant l’auteur à proposer un “ après le patriotisme ”. Et pourtant, l’après-colonialisme de la mondialisation d’aujourd’hui reste redevable des mouvements d’idées, de populations et d’individus des mondes “ eurocoloniaux ” auxquels on doit “ les communautés imaginées des nationalismes récents ”. Les communautés immigrées sont également porteuses des loyautés transnationales. Notons ici l’importance accordée au concept de communauté, concept que l’on retrouve d’ailleurs au centre du communautarisme mais elle se pense ici au regard d’un collectif “ déterritorialisé ”.

Si émergence d’un système culturel global il y a, il reste à ses yeux “ truffé d’ironies et de résistances locales ” sous le masque de l’adhésion sans obstacle aux modes de consommation des objets “ occidentaux ”. C’est ce qui conduit Appadurai à faire de l’imagination un fait social central à toutes les formes d’action. Homogénéisation et hétérogénéisation sont donc à l’œuvre ensemble.

Pour explorer ces disjonctions, Appadurai va proposer le recours aux concepts suivants (disjonctifs entre eux, aux rapports imprévisibles et ne pouvant donc conduire à figurer une véritable infrastructure) pour remettre en cause les simplifications, abusives à ses yeux, des primordialismes, du fait de la “ déterritorialisation ” des individus.

- L’ethnoscape qui est constitué par les individus qui construisent le “ monde mouvant ” d’aujourd’hui (touristes, immigrants, réfugiés, etc.) conduisant à réduire l’importance de la stabilité des liens communautaires, de parenté, de résidence, etc. et à devoir prendre en compte leurs rêves de localisation. Les ethnoscares stimulent pourtant les éléments du primordialisme.

- Le technoscape qui permet de prendre en compte la configuration “ globale et toujours fluide de la technologie ”, qu’elle soit “ haute ” ou “ basse ”, conduisant, par exemple, à “ l’exportation ” des

chauffeurs indiens dans les Emirats Arabes Unis et des informaticiens de même nationalité aux Etats-Unis.

- Le financescape qui tient compte de la disposition fluide du capital mondial, jamais vraiment localisé.
- Les médiascares représentés par les moyens électroniques qui permettent de produire et de diffuser l'information, fournissant à des individus disséminés dans le monde des " répertoires d'images, de récits et d'ethnocapes, où sont imbriqués le monde de la marchandise et celui de l'information et de la politique ". Ils fournissent des ingrédients à leur imaginaire. Ils jouent un rôle important dans un projet de pacification des séparatismes au nom des " majoritarismes " dont ils sont porteurs, stimulant pourtant, de façon dialectique, les séparatismes. Il se fonde sur une conception de l'image qui peut être comparée à celle de Castoriadis (1999) qui remarque les liens qu'elle tisse avec la représentation. " Représentation, imagination, imaginaire n'ont jamais été vus pour eux-mêmes, mais toujours référés à autre chose – sensation, intellection, perception, réalité -, soumis à la normativité incorporée à l'ontologie héritée, amenés sous le point de vue du vrai ou du faux, instrumentalisés dans une fonction, moyens jugés sur leur contribution possible à l'accomplissement de cette fin qu'est la vérité ou l'accès à l'autre ".
- Les idéoscapes sont un ensemble d'images " souvent politiques en liaison avec les idéologies des Etats et les contre idéologies de mouvements explicitement orientés vers la prise du pouvoir " et constitués de référents du type liberté, bien-être, souveraineté compte tenu de la signification portée par leur lieu d'origine. La question de la communication intervient alors ici.

Le suffixe de scape indique qu'il n'est pas question de relations objectivement données qui auraient le même aspect selon l'angle de vision utilisé. " Ces paysages sont donc les briques de construction (...) de mondes imaginés, c'est-à-dire les multiples mondes constitués par les imaginaires historiquement situés de personnes et de groupes dispersés sur toute la planète " (Appadurai, 2001). C'est ce qui le conduit à critiquer, du fait de la volatilité des liens de toutes sortes, comme cela a déjà été souligné plus haut, le processus d'acculturation qui suppose la stabilité trans-générationnelle du savoir. On réinvente ainsi la tradition et les catégories de la reproduction culturelle s'inscrivant dans des " arrangements spatialement fracturés ". Il est important de souligner ici le potentiel de ce type de concept à rendre compte aussi de la substance de l'entreprise multinationale, de son projet d'homogénéisation de la culture du monde tout comme la manière dont, dialectiquement, elle produit en même temps de la diversité. La conséquence la plus marquante du jeu relatif de ces scape est alors la genèse de fétichismes. L'auteur en relève plusieurs : le fétichisme de la production mondialisée, le fétichisme de la figure du consommateur mondialisé, le fétichisme de la référence à une culture globale impossible à fonder à partir d'une théorie générale.

8 Conclusion

Le néologisme d'" américanisation " date de l'après Deuxième Guerre mondiale et sert de référence pour analyser les prolongements culturels du Plan Marshall avec, comme le constate Boltanski, l'émergence de la catégorie sociale du cadre gestionnaire. La réaction à l'américanisation trouvera un point culminant avec Mai 68 et, aux Etats-Unis mêmes, avec la contestation de la guerre du Viêt-Nam. Cette contestation, de façon plus large, s'exprima au travers d'une solidarité à établir avec les pays du tiers-monde, qui seraient ainsi plus exposés que les autres à la domination économique et culturelle américaine. Cette contestation sera d'ailleurs à l'origine d'une perspective idéologique plus large qualifiable de " tiers-mondisme ", avec tous les attributs de simplification et d'incantation propres à une idéologie.

Le fait de la multinationalisation des entreprises principalement américaines au départ occulte le débat plus large qui avait été ouvert avec le commentaire culturaliste de la production de masse et de la consommation de masse après 1945. La perspective utopique de la mondialisation trouve alors ses relais idéologiques avec des expressions telles que celles de “village global”, de “vaisseau terre” tendant à supprimer la ligne de démarcation qui avait été établie entre une puissance culturellement hégémonique et les autres, et dans le projet de gommer les différences. En mettant au premier plan le caractère économique de la perspective (avant son aspect culturel même), il s’agit de rendre crédible le constat d’une situation égalitaire et universaliste concernant tous les producteurs et tous les consommateurs. La communication de masse tient à cet égard le rôle spécifique de facteur homogénéisant d’un media représenté comme neutre, transparent et universel et possédant une vocation émancipatrice. D’où le projet de gommer les différences culturelles dans une perspective où l’on retrouve également occultés les liens subtils qui s’établissent entre culture et idéologie avec l’affirmation péremptoire de la fin des idéologies..., et de la révolution politique comme forme de contestation et, par extension, la fin de l’essentiel des différences culturelles. La référence au déterminisme culturel d’un système socio-technique “nouveau” au caractère économique global dans sa nature même y est constante. Les Etats-Unis sont alors représentés comme la première société de ce type, fatalement “apaisée” après la fin du conflit du Viêt-Nam, ce qui permet d’abandonner la référence au caractère impérialiste de sa puissance dans la perspective d’un nouveau consensus. Tout devient place de marché, comme extension de la perspective de ce “village global”, avec la construction de grands espaces de “libre”-échange. La perspective de symboles culturels universels d’ordre essentiellement commercial va alors suivre, transformant de facto la représentation dans les catégories d’un “vase clos” et venant masquer les inégalités radicales de ce monde.

Par ailleurs, les catégories de la mondialisation vont de pair avec une forme de cosmopolitisme, sorte de contrepoint d’un monde “orphelin” du cosmopolitisme de la pensée politique communiste. Le cosmopolitisme de la mondialisation est vu comme le projet de la réduction de la diversité des “groupes” qui doivent ainsi être homogénéisés. Mais ne tombe-t-on pas alors dans la quête duale d’un différencialisme que justifierait la référence à leur dimension (critère numérique) et à leurs principes (perspective axiologique construite sur la base d’une hiérarchie des valeurs).

La mondialisation indique donc l’existence d’une perspective essentiellement économique, sorte de métaphore d’un Nouveau Monde, d’un Eldorado commercial vaste et inexploité. Parallèlement, ce terme masque l’existence d’une course effrénée à l’exploitation de nouvelles opportunités commerciales. Cette course a, à son tour, provoqué une recherche accrue de rentabilité à court terme et de compétitivité ce qui a entraîné nombre d’entreprises à négliger, ignorer, voire refuser la prise en compte de facteurs de risques environnementaux, de la diversité culturelle, de situations d’exploitation scandaleuses des travailleurs les moins protégés (y compris des enfants), à soutenir directement ou indirectement des régimes dictatoriaux garants de la docilité de la main-d’œuvre. À l’avantage comparatif des nations, perspective héritée du mercantilisme, correspondrait, dans une sorte de continuum, l’avantage concurrentiel des entreprises multinationales. A cet avantage mercantiliste reconnu aux entreprises multinationales (reconnaissance “en plein”) correspondrait une forme de perspective communautarienne conduisant à leur reconnaître des droits spécifiques indépendamment de leur représentativité (reconnaissance “en creux”). Et c’est bien au travers de ces manifestations que les entreprises multinationales nous posent la question de la “substance” politique de l’activité économique. Elles posent d’ailleurs la question de sa critique dont la récupération idéologique en fait de l’“alter mondialisation” et non, comme cela aurait été normal, de l’anti-mondialisation ou encore de la révolution culturelle.

La mondialisation fonde aussi le dogme que l'activité des entreprises multinationales serait plus bénéfique aux travailleurs et aux citoyens de pays en développement que les entreprises " normales " sur la base d'un argument qui mérite largement complément d'enquête et qui est qu'à l'autonomie importante de la filiale, dans le cadre institutionnel affaibli des pays où elles opèrent correspondrait une plus grande autonomie individuelle du travailleur qui s'y trouve. Cette logique serait au fond une théorie libérale " en creux " de l'exploitation.

La mondialisation comme " moment historique " pose également la question des conditions entropiques de son épuisement et de sa réversibilité. Les indicateurs à suivre sont donc ceux de l'espace géographique des nations : guerres impérialistes, montée des nationalismes, conflits commerciaux, revendications sociales, déséquilibres économiques et environnementaux, réglementations croissantes des marchés financiers et en matière environnementale, etc. Ces indicateurs sont en effet représentatifs de contradictions qui adressent un questionnement tant aux modes formels de coopérations (cf. les coopérations inter-étatiques de type Organisation des nations unies, OCDE, UE, etc.) qu'aux modes informels (cf. les alliances d'entreprise) et donc aux régimes de gouvernance qui fondent l'ordre mondial. C'est d'ailleurs en cela que l'on peut aujourd'hui être amené à parler de " dé-mondialisation " même si cet ouvrage s'oriente plus vers l'acceptation globalisation que de celle dont il vient d'être traité dans ce texte.

9 Bibliographie

- Appadurai A. (1990), " Topography of the Self. Praise and Emotion in Hindu India ", in C. A. Lutz & L. Abu-Lughod (Eds), *Language and the Politics of Emotion*, Cambridge University Press, USA.
- Appadurai A. (2001), *Après le colonialisme – Les conséquences culturelles de la globalisation*, Payot, Paris.
- Arendt H. (1972), *Le système totalitaire*, Seuil, collection " Points politique ", Paris.
- Bellon A. (2004), " Dieu créa la mondialisation... ", *Le Monde Diplomatique*, novembre, p. 4.
- Boltanski I. (2008), article « cadre », *Encyclopedia Universalis*.
- Braudel F. (1988), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVème-XVIIIème siècle*, 3 tomes, Armand Colin, Paris.
- Castel R. (2003), *L'insécurité sociale*, Seuil, collection " La république des idées ", Paris.
- Castoriadis C. (1999), *L'institution imaginaire de la société*, Seuil, collection " points – essais ", n° 383, Paris.
- Darcourt-Lézat Y. (2002), " Essai sur l'entreprise multiculturelle ", *Quaderni*, n°42, printemps, p. 16-23.
- Ferrandéry J.-L. (1996), *Le point sur la mondialisation*, PUF, Paris.
- Mattelart A. (2008), article « mondialisation », *Encyclopedia universalis*.
- Senarclens P. de (2002), *La mondialisation – Théories, enjeux et débats*, Armand Colin, Paris.
- Vashistha A. et Vashistha A. (2006), *The Offshore nation*, McGrawHill, New-York.